



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis statuera, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le lundi le 3 avril 2017 à compter de 20h à l'hôtel de ville, sur la demande de dérogation mineure formulée par Jean-Christophe Lemieux.

La demande a pour effet d'autoriser le cadastre au 70, 1^{ère} Avenue Est, seigneurie du Mont-Louis :, cadastre révisé de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

La demande a pour effet de diminuer la profondeur du terrain requis, de 45 mètres lorsque le terrain est situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, à 28 mètres

Que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, rendrait le terrain conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Qu'au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Maxime-du-Mont-Louis, le 17 mars 2017 conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Suzanne Roy
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

Je certifie avoir affiché l'avis public dans les endroits déterminés par le Conseil municipal, ce 17^e jour de mars 2017

Suzanne Roy, sec.-très. d.g.